

LES PETITS
CITOYENS



Les violences dans le sport

**Extraits de la mallette
'Non aux violences faites
aux enfants dans le sport'**



Tous droits réservés
Léo Lagrange Animation
Illustrations : Jérôme Eho

Comprendre les violences

Définitions

La violence, c'est le fait d'utiliser sa force (mentale ou physique) pour soumettre ou contraindre l'autre. Les violences dans le sport désignent tous les comportements agressifs, abusifs ou inappropriés, qu'ils soient physiques, verbaux, émotionnels ou sexuels, exercés par des athlètes, des entraîneurs et entraîneuses, le public ou d'autres personnes impliquées dans le milieu sportif. Ces actes peuvent affecter la santé, le bien-être et la sécurité des individus concernés.

Auteur et autrice de violences : une personne qui commet un acte de violence, de harcèlement, d'abus ou d'intimidation envers une autre personne.

Bizutage : pratiques d'intégration souvent humiliantes, dégradantes ou abusives imposées à de nouveaux membres dans divers groupes, tels que des équipes sportives.

Cyber violence : violence exercée par le biais des technologies numériques (intimidation en ligne, harcèlement, etc.).

Harcèlement : forme de violence qui implique des comportements répétés et indésirables visant à intimider, humilier, dénigrer ou isoler une personne.

LGBTphobies : ensemble de préjugés, comportements discriminatoires et actes de violences dirigés contre des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Micro violence : petits actes de violences souvent minimisés ou ignorés mais qui, cumulés, ont un impact significatif.

Témoin : une personne présente lors d'un événement problématique ou face à un comportement violent, pouvant choisir de ne pas intervenir (témoin passif) ou de prendre des mesures pour aider la victime (témoin actif).

Victime : une personne qui subit un préjudice, des dommages ou une blessure à la suite d'un acte de violence, d'abus ou d'un événement traumatique.

Violence physique : tout contact non consenti pouvant causer des blessures physiques ou de la douleur.

Violence psychologique : comportement ou parole ayant un impact négatif sur l'estime de soi, l'anxiété ou le bien-être psychologique d'une personne.

Violence sexuelle : toute action non consentie à caractère sexuel (propos ou gestes avec ou non contact physique) concernant une des cinq parties du corps, catégorisées par la loi comme zones sexuelles (cuisses, fesses, parties génitales, torse, bouche) pratiquée sur l'auteur, l'autrice ou la victime.

Violence verbale : comportement agressif utilisant le langage pour blesser, humilier, dénigrer ou menacer une personne.

Voyeurisme : forme de comportement où une personne obtient une satisfaction sexuelle en observant d'autres personnes se livrer à des activités intimes sans leur consentement.

Pourquoi c'est grave

Dangers liés aux violences

Les conséquences des violences subies par les enfants dans le sport peuvent être profondes et durables, affectant non seulement leur performance et leur plaisir dans l'activité sportive, mais aussi leur développement personnel, leur santé mentale et leur bien-être général.

Ci-dessous quelques exemples de conséquences et dangers liés à ces violences :



Des conséquences physiques :

- + Blessures physiques, traumatismes à plus ou moins long terme
- + Problèmes de santé liés au stress, risques de maladie, handicap



Des conséquences psychologiques :

- + Troubles alimentaires, anxiété, dépression, symptômes de stress post-traumatique
- + Baisse de l'estime de soi et de la confiance en soi, comportements à risques



Des conséquences sociales :

- + Isolement, peur d'autrui, retrait de la vie sportive et sociale
- + Problèmes relationnels, difficultés de communication



Des conséquences sportives :

- + Diminution de la concentration, perte de motivation
- + Baisse des performances, abandon de l'activité



Des conséquences scolaires :

- + Baisse de la concentration, difficultés d'apprentissage
- + Baisse des résultats scolaires

Nous pouvons observer que les violences faites aux enfants dans le sport ont des **conséquences profondes et variées**, affectant tous les aspects de leur vie. En tant que professionnel.le du sport ou de l'éducation, il est fondamental de prendre **des mesures pour que les environnements sportifs soient des espaces sûrs et positifs**, favorisant le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Protocole à suivre

Un protocole structuré et bien compris par toutes les parties prenantes est essentiel pour **gérer efficacement une situation préoccupante**. Il permet non seulement de protéger les personnes et les biens, mais aussi d'assurer **une réponse coordonnée et rapide face à toute urgence**.

Ci-dessous un exemple de protocole pour garantir sécurité et bien-être à un enfant qui se trouve dans une situation de violences :

Identification

- + **Recevoir le témoignage** : lorsqu'un enfant révèle ou témoigne de violences, vous devez garantir un espace de parole sécurisant, sans enquêter et sans ajouter de mots « d'adultes » au témoignage.
- + **Consigner les faits** : notez précisément tous les faits (identités, dates, lieux, etc.) en favorisant une écoute empathique dans un espace de non jugement.

Évaluation immédiate

- + **Observer attentivement** : prenez note des signes observés sans accuser ou confronter directement l'enfant ou les personnes concernées afin de saisir rapidement le niveau d'urgence de la situation.
- + **Discrétion** : gardez vos observations confidentielles et évitez de poser des questions accusatrices devant d'autres personnes.

Communication

- + **Discuter avec l'enfant** : si cela ne risque pas d'aggraver la situation, discutez avec l'enfant dans un environnement sûr et rassurant.


- + **Échanger avec l'équipe** : discutez de la situation avec votre équipe, puis identifiez les personnes responsables (directrices, encadrantes) et compétentes (personnel médical, services de protection des enfants).

Signalement (à faire par les responsables)

- + Avertir les autorités compétentes : contactez les autorités compétentes (services de protection de l'enfance, police) et rédigez un rapport détaillé. [Cf page 18 à 23]
- + Documenter votre témoignage : enregistrez tous les détails de vos observations, discussions et actions prises en vous appuyant sur des éléments circonstanciés.

Transmission des informations (après validation des autorités compétentes)

- + Informer les personnes responsables : contacter les parents, personnes tutrices ou référentes légales, sauf si cela va à l'encontre de l'intérêt de l'enfant.
- + Rechercher du soutien immédiat : avertir les proches de l'enfant, comme les amies et amies de la famille, les mentors du milieu sportif ou les bénévoles associatifs, sauf si cela va à l'encontre de l'intérêt de l'enfant.



Lorsqu'en tant qu'adulte, vous êtes vous-même témoin d'une situation de violences faite à un enfant, vous avez **le devoir d'intervenir immédiatement pour la faire cesser**. Pour cela, il est important que chacun connaisse ses différentes responsabilités afin d'**agir de manière appropriée et coordonnée**.

Glossaire des instances et procédures

Chacune des instances ci-dessous dispose de compétences spécifiques et nécessaires pour évaluer et intervenir de manière appropriée face à une situation de violences :

SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)

Il est en charge des enquêtes administratives et peut mettre en place des arrêtés d'interdiction (en urgence ou après enquête) pour des personnes éducatrices mises en cause.

CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)

Dispositif centralisé qui collecte et évalue les informations préoccupantes concernant les enfants en danger ou en risque de danger. Cette cellule collabore avec diverses personnes professionnelles et institutions pour assurer la protection des personnes mineures, tout en respectant le secret professionnel et les droits des familles impliquées.

Cellule Signal-Sports (ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative)

Cellule nationale, dédiée au traitement des signalements de violences dans le sport et au suivi des enquêtes administratives. L'adresse signal-sports@sports.gouv.fr permet de recueillir tous les témoignages de victimes. Les signalements effectués auprès de la cellule Signal-sports sont ensuite redistribués aux SDJES.

Procureur de la République

Autorité judiciaire qui peut être saisie directement en cas de situation urgente nécessitant une intervention immédiate pour protéger un enfant.

En fonction des autorités concernées, nous pouvons observer trois types de procédures à suivre :

Procédure administrative

La cellule Signal-sports diligente une enquête auprès du SDJES concerné. Ensuite, la procédure permet d'évaluer et d'intervenir face à des situations préoccupantes via, par exemple, la mise en place de mesures administratives telles que la suspension ou l'interdiction d'exercer pour les éducateurs et éducatrices sportives.

Procédure disciplinaire

Concernant spécifiquement les fédérations sportives, cette procédure vise à vérifier la réalité des faits et à sanctionner le cas échéant les comportements inappropriés au sein des structures sportives.

Procédure judiciaire

En cas de situation grave, un signalement peut être fait directement au procureur ou procureure de la République (article 40 du code de procédure pénale) pour une demande d'intervention judiciaire rapide. La CRIP peut transmettre l'information au procureur ou procureure pour l'ouverture éventuelle d'une enquête judiciaire.

Au-delà de l'accompagnement judiciaire, **un accompagnement moral des personnes ciblées par les violences peut être une clé dans la reconstruction personnelle.** Pour cela, il est nécessaire de **connaître les associations ou personnes actrices du territoire qui accompagnent les victimes.** Des groupes de parole, des espaces d'accompagnement psychologique peuvent aussi être utiles dans ces cas de figure. N'hésitez pas à **vous renseigner sur la cartographie de votre territoire pour transmettre les contacts utiles.**

Contacts utiles

| | |
|--|---|
| Signaler une situation préoccupante | |
| Cellule du ministère chargé des Sports (mise en place d'une adresse et d'une plateforme de signalement dédiée aux violences commises dans le milieu sportif) : | signal-sports@sports.gouv.fr |
| Pour les situations d'urgence | |
| 17 : Police Secours | |
| 114 : Urgences pour les personnes atteintes de surdit -aphasie | www.info.urgence114.fr |
| Pour les victimes mineures | |
| 119 : « All  enfance en danger » | 7j/7 - 24h/24 - Gratuit et confidentiel. Le service propose  galement un tchat pour les moins de 21 ans et un dispositif d' change en langue des signes fran aise. |
| 3020 : « Non au harc lement » | N  vert ouvert du lundi au vendredi de 9h   20h et le samedi de 9h   18h - sauf les jours f ri s. |
| 3018 : « Non au cyber harc lement » | N  vert « NET  COUTE » gratuit, anonyme, confidentiel et disponible du lundi au samedi entre 9h00 et 20h00. |
| 0 808 807 700 : « Jeunes Violences  coutes » | e-enfance.org/besoin-daide |
| 0 800 235 236 : « Fil Sant  Jeunes » | Anonyme et gratuit pour les 12-25 ans - 7j/7 - 9h   23h www.filsantejeunes.com/la-ligne-decoute-appeler-fil-sante-jeunes-6259 |

| Pour les victimes majeures | | |
|--|--|---|
| 3919 : « Violences Femmes Info » | Numéro d'écoute national, gratuit et anonyme. Accompagnement et conseil aux victimes. | |
| 3928 : « Défenseur des droits sur les discriminations » | Prix d'un appel local, du lundi au vendredi, de 9h30 à 19h. | Tchat sur antidiscriminations.fr du lundi au vendredi, de 9h30 à 19h |
| 116 006 : France victimes | Numéro national d'aide aux victimes, gratuit, 7j/7 - 9h-19h + messagerie interactive pour laisser ses coordonnées. | |
| Site gouvernemental « Arrêtons les violences » | | arretonslesviolences.gouv.fr |
| Portail de signalement du Ministère de l'Intérieur | Gratuit, anonyme et disponible 24h/24. | www.service-public.fr/cmi |

| Accompagnement et conseils aux victimes | | |
|---|----------------------------------|--|
| Association Colosse aux pieds d'argile | 05.58.48.40.48 | colosse.fr/jai-besoin-daide-et-colosse.fr/je-suis-temoin |
| Association La Voix De l'Enfant | 01.56.96.03.00 | info@lavoixdelenfant.org www.lavoixdelenfant.org |
| Association Les Papillons | 06.33.53.69.74 | www.associationlespapillons.org/contact |
| Comité National Contre le Bizutage | 06.07.45.26.11 ou 06.82.81.40.70 | www.contrebizutage.fr/contact |
| L'enfant bleu - Enfance maltraitée | 01.56.56.62.62 | renseignements@enfantbleu.org |
| Association Silence à l'écoute (affiliée FLL) | 07.49.63.96.78 | silence.a.lecouite@gmail.com |

| Accompagnement des parents, des familles et des jeunes | | |
|--|---|--|
| Réseau des écoles des parents et des éducateurs | www.ecoledesparents.org | |
| 0 805 382 300 : « Allo, parents en crise » | Numéro vert | |
| Écoute parentalités | ecouteparentalites.fr | |

Contacts utiles

| | |
|------------------------------|---|
| Accueil du CRIAVS IdF | Centre Ressources pour Intervenants auprès d'Auteurs de Violences Sexuelles Île-de-France |
| Le numéro STOP | Si vous sentez une attraction pour les enfants, ou si vous consultez des images pédopornographiques, vous pouvez demander de l'aide par téléphone en appelant la ligne nationale STOP au 0 806 23 10 63 (confidentiel et gratuit) |

Ressources pour aller plus loin

- + **Guide juridique du ministère des Sports** : www.dilcrah.gouv.fr/ressources/guide-juridique-sur-la-prevention-et-la-lutte-contre-les-inciviles-les-violences-et-les-discriminations-dans-le-sport
- + **Réglo'Sport** : www.sports.gouv.fr/boite-outils-protoger-les-pratiquants-55
- + « **Quand on te fait du mal** » : le livret pédagogique sur les violences - MyUnicef my.unicef.fr/article/quand-on-te-fait-du-mal-le-livret-pedagogique-sur-les-violences/
- + **Sensibilisation aux VSS dans le Sport** : view.genially.com/61685354e5f2580dc53093c3
- + **Culture monde**, France culture : radiofrance.fr/franceculture/podcasts/cultures-monde/violences-sexuelles-l-omerta-enfin-brisee-9664621
- + **Sport Respect**, Les formes de violences dans le sport, Ausha : podcast.ausha.co/sport-respect/les-formes-de-violences-dans-le-sport
- + **Protéger son enfant des violences sexuelles**, Ausha : podcast.ausha.co/protoger-son-enfant-des-violences-sexuelles
- + **Le revers de nos médailles : des clubs au haut niveau, en finir avec la violence dans le sport**, Patrick Roux, Karine Repérant, Dunod : placedeslibraires.fr/livre/9782100839674-le-revers-de-nos-medailles-des-clubs-au-haut-niveau-en-finir-avec-la-violence-dans-le-sport-patrick-roux-karine-reperant/
- + **Violences sexuelles et sport : L'essentiel pour agir**, Olivier Coste, Philippe Liotard, Collectif, ed. Elsevier-Masson : placedeslibraires.fr/livre/9782294778797-violences-sexuelles-et-sport-l-essentiel-pour-agir-olivier-coste-philippe-liotard-collectif/x
- + **Ton corps t'appartient !**, Lucia Serrano, Ian Ericksen, ed. Crackboom : placedeslibraires.fr/livre/9782898024115-ton-corps-t-appartient-lucia-serrano-ian-ericksen/
- + **J'aime mon corps** - Nikki Luna, Julienne Dadvivas, ed. Bayard Jeunesse : placedeslibraires.fr/livre/9791036326219-j-aime-mon-corps-nikki-luna-julienne-dadvivas/

La mallette 'Non aux violences faites aux enfants dans le sport'

Pour lutter contre les violences faites aux enfants dans le sport, notamment sexistes et sexuelles, la Fédération Léo Lagrange a mobilisé en 2024 un consortium partenarial pour créer une boîte à outils adapté aux enfants de 7 à 11 ans et concevoir une formation dédiée à l'usage des encadrant-es sportif-ves.



Objectifs éducatifs :

- + Être en capacité de pouvoir appréhender avec les enfants ce sujet des violences à la fois sensible, complexe et malheureusement encore trop tabou
- + Créer un environnement rassurant afin que chaque enfant puisse trouver sa place et s'épanouir sereinement et en toute sécurité
- + Encourager les bonnes pratiques afin d'aider les enfants à identifier, prévenir et agir contre toutes formes de violences

Contacts :

Pour toutes questions concernant la mallette et les formations, contactez Théophile Mendes, Conseiller technique national UNSLL : theophile.mendes@leolagrange.org



Direction générale de la cohésion sociale

